

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-00/03

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur :

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur :

---

OBJET : Vœu relatif au financement des SAAD et à la menace qui pèse sur l'ensemble des emplois familiaux.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'émettre le vœu suivant :

**CONSIDÉRANT** qu'au mépris des principes démocratiques fondamentaux et du respect du travail parlementaire, le Gouvernement a maintenu la suppression d'exonérations en faveur des emplois à domiciles,

**CONSIDÉRANT** la réduction des abattements des cotisations patronales pour l'ensemble des particuliers employeurs et des prestataires de service,

**CONSIDÉRANT** que les gains escomptés pour l'Etat porteraient sur 150 millions d'€, au plan national,

**CONSIDÉRANT** que les pertes pour les caisses de Sécurité sociale se monteraient à 200 millions d'€, au plan national,

**CONSIDERANT** que la destruction d'emplois, selon les experts, serait estimée à 200.000,

**CONSIDERANT** l'augmentation brutale et automatique de 12% du coût de l'heure déclarée par les SAAD et les particuliers employeurs pour un emploi à domicile, depuis le 1er janvier 2011,

**CONSIDERANT** que de telles mesures budgétaires, décidées unilatéralement, mettent les SAAD et les particuliers employeurs en graves difficultés financières,

**CONSIDERANT** que la perte d'exploitation, pour les SAAD de Seine et Marne, serait pour l'année 2011, de 560.000€, et qu'elle impactera directement leur résultat,

**CONSIDERANT** que les moyens alloués par l'Etat aux personnes en perte d'autonomie sont notoirement insuffisants,

**CONSIDERANT** que les déficits ainsi générés seront facturés aux usagers par l'augmentation du coût horaire des prestations,


**L'Assemblée départementale, après en avoir délibéré,**

**DENONCE** les mesures budgétaires injustes prises par le Gouvernement,

**DEMANDE** au Gouvernement d'étudier et de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour ne pas condamner définitivement l'ensemble des services à la personne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ